



Appel à candidatures : Recherche-action Mawjaat – *Tiers-lieux pour les transitions culturelles en Méditerranée* — Friche la Belle de Mai / Iméra, 2025-2027

Pour l'année 2026-27, l'Iméra, l'Institut d'études avancées (IEA) d'Aix Marseille Université s'associe à la Friche la Belle de Mai dans le cadre d'un programme de coopération en Méditerranée et ouvre 1 recherche-action de novembre 2025 à juin 2027 – comprenant une résidence d'une durée de 5 mois à l'Iméra – dédiées aux chercheurs académiques, aux artistes-chercheurs et/ou intellectuels. Ce programme « Recherche-action Mawjaat – Tiers-lieux pour les transitions culturelles en Méditerranée — Friche la Belle de Mai / Iméra » fait l'objet d'un format et d'un calendrier à part par rapport à l'appel général de l'Iméra 2026-27.

Conditions d'éligibilité

Les candidats ayant déjà résidé à l'Iméra peuvent déposer une nouvelle demande minimum 5 ans après leur dernier séjour de recherche.

Sont éligibles les candidats et candidates réunissant ces 5 conditions :

1. **Le candidat ou la candidate sélectionné doit être en mesure, sur le plan administratif et consulaire notamment, de se rendre dans les six pays concernés (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Liban et France)**
2. Avoir une excellence scientifique avérée dans l'un des domaines de recherche lié aux tiers-lieux, à ces espaces hybrides, leurs récits et leurs fonctions
3. Ne pas avoir résidé en France plus de 12 mois dans les 3 années précédant l'appel à candidatures
4. Être titulaire d'un doctorat ou d'un Ph.D ou avoir 6 ans d'expérience de recherche après l'obtention du master
5. La candidate ou le candidat doit disposer d'un **statut juridique lui permettant de contracter dans le cadre d'une prestation de service**
6. **Compétences linguistiques : anglais, français (compétences professionnelles complètes écrit et compréhension complète orale) et arabe littéraire (parlé) ou à défaut un arabe dialectal parlé dans l'un des pays du projet**

Calendrier

- **Date limite de candidature** : lundi 22 septembre 2025, à 13h (UTC + 2)
- **Durée de la recherche-action** : de novembre 2025 à juin 2027
 - **Recherches de terrain** : de janvier 2026 à janvier 2027
 - **Résidence de recherche à l'Iméra** : du 4 février 2027 au 30 juin 2027

Date prévisionnelle de publication des résultats de la sélection : 15 octobre 2025

Dossier de candidature

Les textes insérés dans le dossier peuvent être rédigés en anglais ou en français.

Dans son dossier, le candidat doit :

- Remplir **le formulaire de candidature** (comprenant des champs obligatoires), accessible depuis le bouton « candidater », intégré au niveau de chaque page dédiée à une chaire.
- Télécharger **un curriculum vitae** incluant une liste de publications (maximum 10 pages).
- Télécharger **une présentation du projet de recherche qui serait mené pendant la résidence** (maximum 5 pages) suivie d'une bibliographie sélective.
- **Optionnel** : télécharger **une lettre de recommandation** d'une personnalité qui a joué un rôle décisif dans le parcours scientifique du candidat.



Conditions de résidence à l'Iméra 2026-27

Prendre part à un contexte interculturel, international et interdisciplinaire

Résider à l'Iméra, c'est s'immerger dans un environnement bilingue, ouvert à la culture francophone, et plus largement à l'interculturalité dans le contexte unique de Marseille, lieu de brassage depuis toujours mais aussi « ville refuge », « ville port », « ville de transit », « ville méditerranéenne », etc. C'est aussi prendre le temps de découvrir les recherches des autres résidents et éventuellement d'expérimenter de nouveaux formats d'intelligence collective qui croisent les méthodes, les sujets et les disciplines. Les activités scientifiques sont animées par les directeurs des programmes qui forment l'équipe scientifique. Pour la plupart **enseignants-chercheurs, ils accompagnent** les résidents tout au long de leur séjour et veillent aux interactions avec l'écosystème scientifique local.

Pour ce faire :

- **Une connaissance active du français et/ou de l'anglais (écrit et oral) est indispensable. Des compétences linguistiques de base dans les deux langues sont souhaitées en raison du contexte bilingue de l'Iméra** : par exemple, les séminaires hebdomadaires (voir point ci-dessous) se tiennent dans les deux langues. Les lauréats, qui ne parleraient pas le français couramment sont encouragés à se familiariser avec celle-ci pendant leur séjour, voire en amont.
- Les candidats s'engagent à participer aux activités prévues avec les autres résidents et l'équipe scientifique de l'Iméra. **Le Community Building Seminar (CBS) est en ce sens l'une des activités centrales, qui se tient chaque semaine (durée variable, de 3 heures minimum ou équivalent à une journée).**
- **Dans un souci d'internationalisation de la recherche**, de même que la communauté scientifique et culturelle locale doit pouvoir s'enrichir à partir d'autres traditions méthodologiques amenées par les résidents, ces derniers doivent pouvoir profiter des nombreuses expertises qui façonnent un site où la plupart des disciplines sont représentées. Pour ces raisons, les candidats doivent être basés à l'étranger et soumettre un projet qui profite au maximum des ressources offertes sur place (une centaine de laboratoires, des archives diverses, une vie culturelle et associative très vivante, etc.) **Il est donc fortement recommandé d'identifier en amont les forces vives en lien avec la thématique de recherche, de les indiquer dans le projet, et d'explicitier les modes de collaboration envisagés.**

Ci-dessous des liens vers des ressources en ligne sont indiqués pour identifier et localiser des expertises, des interlocuteurs scientifiques du site d'Aix-Marseille. Celles-ci ne sont pas exhaustives mais sont celles existantes à ce jour :

- CESAM – La cartographie des Compétences & Équipements Scientifiques d'Aix-Marseille : [cliquez ici](#)
- Liste des 115 unités de recherche d'Aix-Marseille Université : [cliquez ici](#)
- Liste des Instituts d'établissement interdisciplinaires d'Aix-Marseille Université : [cliquez ici](#)

Conditions d'accueil des résidents

Pour les informations sur la rémunération, le candidat doit se référer aux contenus disponibles sur la page de présentation de la Recherche-action Mawjaat – Tiers-lieux pour les transitions culturelles en Méditerranée - Friche la Belle de Mai / Iméra

Hébergement

Sauf exception, les résidents seront logés dans l'un des 14 appartements de l'Iméra, situés dans le parc Longchamp, au centre de Marseille.

L'attribution des logements est du seul ressort de l'Iméra, qui s'efforce d'accommoder au mieux tous les résidents. A cet effet, le candidat doit indiquer, dès le dépôt du dossier de candidature (« type of hosting »), sa configuration familiale qui concerne uniquement les présences permanentes pour toute la durée de résidence (et non pas les visites occasionnelles).

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

Transport

L'Iméra prend en charge le voyage aller-retour du seul résident entre Marseille et son lieu de résidence habituel.

Moyens de recherche

Les résidents bénéficient d'un bureau dans un espace de co-working ouvert et non d'un bureau fermé individuel. L'Iméra n'est pas en capacité d'offrir des espaces de travail pour les familles en dehors de l'appartement.



Pour les artistes-chercheurs, l'Iméra met à disposition un espace-atelier modulable, qui a vocation à être partagé, dont les murs peuvent être pleinement utilisés pour des accrochages divers.

Tous les résidents bénéficient du soutien de l'équipe de l'Iméra, qui facilite les conditions de leur séjour et l'organisation de leurs activités dans la limite des ressources financières disponibles. Celles-ci se rattachent normalement aux thèmes de leur programme mais peuvent aussi être transversales à d'autres programmes. Dans ce contexte, l'Iméra aide les résidents à établir de nouveaux contacts avec l'environnement scientifique et culturel de la région d'Aix-Marseille.

Dans le cadre de cette recherche-action Mawjaat – Tiers-lieux pour les transitions culturelles en Méditerranée en partenariat avec la Friche la Belle de Mai, l'Iméra accompagnera le chercheur ou la chercheuse en amont de la période de résidence, à partir de sa sélection et pendant toute la période des enquêtes terrain. L'Iméra participera aux séminaires internes et temps de rencontre entre partenaires sur la durée totale du projet.

Engagements du résident

Le résident de l'Iméra s'engage à accepter l'ensemble des principes et des règles de vie figurant dans [la charte de l'institut](#).

